



Mairie de **COURLON-SUR-YONNE**

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 16 Septembre 2022

PROCES -VERBAL

Le Conseil Municipal convoqué le 13 Septembre 2022, s'est réuni en réunion ordinaire, le 16 Septembre 2022 à 20 h 30, à la salle communale au 41, rue des Préaux,

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina				
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry				
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Verger Christelle				

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 Juillet 2022 est adopté sans observations particulières.

I/ Création des opérations « ordinateur Mairie » et « lave-vaisselle cantine »

Madame le Maire informe de la nécessité d'acquiescer d'une part, un nouvel ordinateur pour la Mairie, d'un montant de 798 € TTC et de changer d'autre part, le lave-vaisselle de la cantine défectueux. Son coût est de 3 468 € TTC.

Les conseillers à l'unanimité, sont favorables à la création des opérations 34 et 60 en investissement relatives à ces achats.

II/ DM1/2022 – COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la délibération modificative n°1/2022 qui ne modifie pas l'équilibre budgétaire. Elle prend en considération les opérations créées, les investissements en cours réactualisés, la subvention de la DRAC pour l'église, la vente d'un terrain et régularise certains articles de fonctionnement dont des frais d'honoraires, liés à une procédure engagée par un administré à l'encontre de la Commune par requête introductive auprès du tribunal administratif de Dijon. Enfin, les conseillers retiennent les frais supplémentaires liés aux travaux de fondations de l'Ecole.

La délibération modificative se décompose de la manière suivante :

Articles- Opérations (D=dépense-R= recette)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
D-2031-11 – Etude stabilité de l'Eglise	+27 800 €	
D-2031-30 - Etude chauffage salle des fêtes	-7 000€	
D-2041581-49 – Bornes élect. Et tél. vélos-route	-5 000 €	

D-2041582-15 – Eclairage public (LED)	-5 000 €	
D-2128-41- Aménagement sportif Ilot	-10 000 €	
D-21311-35-Electricité bureau du Maire	-5 000 €	
D-21311-43- Aménagement salle archives	-4 000 €	
D-21312-18 - Porte chaufferie écoles (reliquat)	-3 150 €	
D-21312-56- Travaux écoles (fondations)	+20 000 €	
D-21318-21- Electricité salle des fêtes	-3 000 €	
D-21318-62- Travaux cantine/garderie	-6 720 €	
D-2152-44-Aménagement Placette Hts Préaux	-5 000 €	
D-21751-63- Réseaux Chemin du Gué	+33 000 €	
D-2181-51 – WC extérieurs, chenil, sculptures	-5 500 €	
D-2183-34 Ordinateur Mairie	+800 €	
D-2184-51- Mobiliers salle enseignants et Mairie	-3 000 €	
D-2184-60- Lave-vaisselle cantine	+3 500 €	
2313-23- Bâtiment communal	-1 660 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	+21 070 €	
R-024- Cession terrain	+5 200 €	
R-1321-11- Subvention Eglise	+15 870 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	+21 070 €	
D-6042- Repas et goûters Cantine		+1 600 €
D-60621- Fuel		+2 000 €
D-60633- Fournitures de voirie		-4 000 €
D-6065- livres bibliothèque		-500 €
D-6068 – Autres matières et fournitures		-1 000 €
D-61521-Entretien de terrains		-2 000 €
D- 61558 – Entretien autres biens mobiliers		-1 000 €
D-6156 - Maintenance		-4 000 €
D- 6161- Assurances multirisques		-4 000 €
D- 6226 - Honoraires		+22 600 €
D-6228- Divers		-200 €
D-6232- Fêtes et cérémonies		+500 €
D-6411- Personnel titulaire		+500 €
D-6413- Personnel non titulaire		+9 300€
D-6451- Cotisations à l'URSSAF		+3 000€
D-6453- Cotisations caisses de retraite		-4 000 €
D-6454- Cotisations ASSEDIC		+1 000 €
D-65372- Cotisations fds de financmt de l'allocation de fin de mandat		+100 €
D-673- Titres annulés		+ 800 €
D-678- Autres charges exceptionnelles		-360 €

- les nuisances générées par ce type d'installation sont importantes,
- l'agriculture intensive ne peut être encouragée,
- l'avis de la Municipalité n'a pas été demandé.

Le Conseil municipal de Courlon émet le vœu que ce projet soit abandonné ou éventuellement réétudié avec la prise en compte des remarques évoquées ci-dessus.

VI/ Adhésion au SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable)

Mme le Maire rappelle l'intervention du 17/05/2022 du représentant du syndicat durant laquelle il avait expliqué le fonctionnement de cet organisme et la possibilité d'y adhérer. Elle précise qu'une analyse succincte a été remise en Mairie. Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la proposition d'adhésion au syndicat. . Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette adhésion. Une étude complète du réseau d'eau potable sera réalisée ultérieurement.

VII/ Informations du Maire et questions diverses

Madame le Maire :

- informe que la rénovation de l'éclairage public en Led a été réalisée. Une étude sur les économies d'énergie sera effectuée ultérieurement. Les armoires d'éclairage public sont encore à équiper aux fins de pouvoir utiliser la télégestion. Enfin, compte tenu de l'augmentation des prix de l'électricité, il convient d'avoir une réflexion sur la tranche horaire d'éclairage public.
- remercie Alain Job pour sa recherche de financements relative à la réalisation des travaux de l'Eglise. Elle précise qu'elle a rencontré le sénateur Jean-Baptiste Lemoyne à cet effet. Il doit suivre cette affaire. Enfin, Alain Job précise son étonnement quant aux subventions trop faibles allouées pour la réalisation de ces travaux données par l'Etat et le Département.
- rend compte qu'elle a confié le mandat de vente des 9 parcelles communales situées Chemin du Gué à l'agence Optimus de Villeneuve-La Guyard.

VII/ INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Marie Bakowski signale qu'à l'entrée du village, rue Maria-Lamy, un camion est fréquemment garé sur la bande jaune et gêne la visibilité des automobilistes (*Un rendez-vous sera pris avec le propriétaire*).

Jean-Luc Desmolin informe qu'un programme sur les économies d'énergies sera établi et remis aux écoles et associations utilisant les bâtiments communaux.

Christelle Verger rend compte du problème de stationnement rue Basse.

Thierry Beyrand :

- suggère que les contrats d'énergies lui soient transmis aux fins qu'il puisse en vérifier les clauses.
- sollicite le fait d'être associé au dossier concernant le bâtiment de la cantine/garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 10 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 19 Septembre 2022



Mme le Maire,
Christina Rangdet

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		+20 340 €
R-7788- Produits exceptionnels assurance		+20 340 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		+20 340 €

III/ Convention financière du SDEY : travaux d'éclairage public et installation de la ligne téléphonique

Mme le Maire informe le Conseil fait part aux conseillers de la convention établie par le Syndicat d'Energie de l'Yonne concernant les travaux mentionnés ci-dessus. Elle précise que l'appel d'offres a été lancée pour ce projet et la viabilisation des 9 lots doit être effectuée pour pouvoir vendre ces terrains. Les travaux d'éclairage public et d'installation de la ligne téléphonique sont estimés à 65 070,82 € TTC et la part communale est fixée à 32 535,41 € (50% de subvention). Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette convention et mandate Mme le Maire pour la signer.

IV/ Motion concernant le poulailler de Sergines

MOTION RELATIVE A LA DEMANDE D'ABANDON DU PROJET DE POULAILLER INDUSTRIEL A SERGINES

Le Conseil Municipal adopte à 11 voix pour et une voix contre (M. Thierry Beyrand) la motion suivante :

Eléments de contexte :

La Commune est sollicitée depuis plusieurs semaines par de nombreuses personnes l'ayant alertée de la construction et l'exploitation d'un poulailler d'engraissement pouvant héberger 39 600 poulets de chair sur la Commune de Sergines (Chemin de la Mousse Brand).

Ce poulailler dont le permis de construire a été accordé par la Mairie de Sergines en date du 26 novembre 2021, aura une surface de plancher de 1 858 m² et se composera d'un hangar équivalent à ½ terrain de football.

Des particuliers et des associations se mobilisent contre ce projet au regard des impacts environnementaux et sanitaires, et plus généralement, pour s'opposer à ce type d'exploitation relevant de l'agriculture et de l'élevage intensifs.

La Commune de Michery est particulièrement mobilisée contre ce projet. Dans une déclaration publique, elle fait connaître ses craintes quant à la préservation de sa réserve en eau potable, tant par les risques de pollution que par ce type d'exploitation très énergivore en eau, soit environ 1 200 m³ par an (ce qui représente la consommation par an de 8 familles de 4 personnes).

La Commune de Courlon est concernée par ce risque puisqu'au delà des nuisances que génèrent ce type d'installation, l'épandage des déchets (déjection des poulets) se ferait en partie sur des terrains privés, situés en partie haute de la Commune de Courlon sur Yonne. Nous rappelons que les sols sont crayeux et donc très perméables, ce qui suscite un risque pour la nappe phréatique.

Enfin, comme dans de nombreuses communes, l'équipe municipale autour de son Maire est sensible à la nécessité d'une transition écologique et encourage l'agriculture bio et paysanne. Elle a donc un avis plutôt défavorable au type d'élevage industriel comme celui envisagé à Sergines.

Considérant que :

- les risques pour la ressource en eau sont importants,